RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 12 mars 2001

sur la décharge à donner à la Commission de l'exécution des opérations du Fonds européen de développement (1995) (huitième FED) pour l'exercice 1999

(2001/207/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la quatrième convention ACP-CE, signée à Lomé le 15 décembre 1989, modifiée par l'accord signé à Maurice le 4 novembre 1995,

vu la décision 91/482/CEE du Conseil du 25 juillet 1991 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne [1], telle que révisée à mi-parcours par la décision 97/803/CE [2],

vu l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté [3], signé à Bruxelles le 20 décembre 1995, et notamment son article 33, paragraphe 3,

vu le règlement financier du 16 juin 1998 applicable au huitième Fonds européen de développement [4], et notamment ses articles 69 à 74,

ayant examiné le compte de gestion et le bilan afférents aux opérations du Fonds européen de développement (1995) (huitième FED), arrêtés au 31 décembre 1999, ainsi que le rapport de la Cour des comptes relatif à l'exercice 1999, accompagné des réponses de la Commission [5],

considérant que, en vertu de l'article 33, paragraphe 3, de l'accord interne, la décharge de la gestion du Fonds européen de développement (1995) (huitième FED) est donnée à la Commission par le Parlement européen sur recommandation du Conseil;

considérant que l'exécution, dans leur ensemble, des opérations du Fonds européen de développement (1995) (huitième FED) pendant l'exercice 1999 par la Commission a été satisfaisante,

RECOMMANDE au Parlement européen de donner décharge à la Commission de l'exécution des opérations du Fonds européen de développement (1995) (huitième FED) pour l'exercice 1999.

Fait à Bruxelles, le 12 mars 2001.

Par le Conseil

Le président

B. RINGHOLM

---

[1] JO L 263 du 19.9.1991, p. 1.
[2] JO L 329 du 29.11.1997, p. 50.
[3] JO L 156 du 29.5.1998, p. 108, et rectificatif JO L 173 du 18.6.1998, p. 54.
[4] JO L 191 du 7.7.1998, p. 53.
[5] JO C 342 du 1.12.2000, p. 205.